



Nous voici à la porte de l'Automne !



Près de la rentrée des classes et...

les vendanges ... et bientôt les feuilles mortes !

SOMMAIRE

Nouvelles de l'ACANOR :

- Adhérents
- Membres sympathisants
- Correspondants Région
- Conseil d'Administration

Autres activités et participations & nouvelles de nos Partenaires :

- CRCI d'Alsace
- ALPI
- IFAN
 - Assemblée Générale (Rappel)
 - IFAN European Group
- AFNOR
 - Un nouveau Président

Réglementation

- Décret 2010-1016
- Décret 2010-1017
- Décret 2010-1018

Europe et Environnement

- www.europeetenvironnement.eu

Tarifs postaux

- Nouveaux tarifs au 1^{er} juillet
-

Sécurité Routière

- Les clignotants
- Les « Giratoires »
- Le téléphone mobile

Carnet de deuil

- Un ancien adhérent

Agendas

- ACANOR
- IFAN
- IEC
- Divers

Nouvelles de l'ACANOR

Adhérents

Si le renouvellement de l'adhésion 2011 vous a échappée, il est encore temps de rattraper cet oubli et ne tarder plus pour nous envoyer votre renouvellement.
Pour les nouveaux adhérents, votre adhésion sera prise en compte également pour l'année 2012.

Membres sympathisants

La fin de l'année est proche ! Il n'est pas encore trop tard pour ne pas perdre tous vos avantages exceptionnels dont vous pouviez bénéficier en tant que membres sympathisants d'être encore considéré comme adhérent de l'ACANOR.

Pour cela, il suffit de télécharger le bulletin d'adhésion sur le site « www.acanor.org » et de nous le renvoyer avec son règlement.

Non seulement vous serez alors considéré comme adhérents acanor 2011 mais vous le serez également pour 2012 avec tous les avantages que comportent cette adhésion et en particulier de bénéficier de la continuation de l'envoi régulier de ce bulletin

Hélas, nous nous voyons également contraint de vous annoncer, sans cette confirmation de votre adhésion avant la fin 2011, de vous rayer définitivement de la liste de nos membres !

Correspondants REGIONS

Toute candidature pour occuper l'un des postes de correspondants REGION sera la bienvenue.

Nous vous encourageons donc à vous y investir, certes avec quelques contraintes mais aussi avec un retour pour vous-mêmes ou votre Société, grâce à des contacts profitables.

Sur le site « ACANOR.ORG » vous trouverez le cahier des charges du « Correspondant Région ».

Toute candidature peut se faire connaître auprès du secrétaire général, soit par mail, soit par téléphone.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le prochain Conseil d'Administration se tiendra le 29 septembre 2011 dans les locaux de la Société SOCOMEC à BENFELD.

De nombreux points sont prévus à l'ordre du Jour dont en particulier la date et le lieu de la prochaine Assemblée Générale,

Figurent également à l'ordre du jour, la situation des adhérents, la situation financière, les diverses activités des groupes de travail, et...

Activités, Participations & Nouvelles de nos partenaires



La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Alsace organise une session de sensibilisation d'une demi-journée le jeudi 15 septembre 2011, de 14 H à 17 H sur le thème :

« La biodiversité, un atout pour mon entreprise »

Pour plus amples renseignements, voire éventuelle inscription :

Patricia GROSS-SCHMITT – CCI de Région Alsace – 3 quai Kléber – « Le Sébastopol » - CS 20003 – 67080 STRASBOURG Cédex – Tél. : 03 88 76 45 14 – Email : p.schmitt@alsace.cci.fr – Site internet : <http://www.alsace.cci.fr>



ALPI, Editeur de logiciels de calculs et schémas électriques et partenaire de longue date de Clemessy. Créé en 1986, par Michel FANET, ALPI a développé ses activités d'éditeur de logiciels de calculs et schémas d'installation électrique.

Ses logiciels visent à concevoir les installations BT et HT, en garantir la conformité électrique et à en minimiser les coûts d'installation et d'usage.

Les logiciels de la gamme « CANECO » et « Office ELEC » permettent aux bureaux d'études de calculer, dimensionner, choisir les matériels et fournir des schémas et dossiers d'études complètes en conformité avec la réglementation et les normes en vigueur. Les logiciels sont mis à jour régulièrement de façon à suivre les évolutions normatives et bénéficier des derniers catalogues des fabricants d'appareillage électriques.

ALPI répond également aux besoins d'assistance des électriciens :

- Formation aux logiciels et aux normes d'installation ;
- Assistance à l'ingénierie : Prestation d'études « clé en mains » pour les installations complexes.
- Assistance téléphonique et accompagnement technique sur affaire pour les clients sous contrat de maintenance.

ALPI est leader européen des logiciels de calculs d'installation électrique et les commercialise dans le monde à travers un réseau de distribution et en direct.

CANECO existe en Sept langues : français, anglais, allemand, espagnol, italien flamand et portugais et peut effectuer les calculs selon 14 normes internationales.

Pour plus amples renseignements et contacts :

- Site Internet : www.alpi.fr
- Michel FANET, Directeur Général : m.fanet@alpi.fr
- Goran OSTOJIC, responsable Commercial France : g.ostojic.alpi.fr



ASSEMBLEE GENERALE

La prochaine Assemblée Générale (la 38^{ème}) se tiendra dans les locaux d'un de nos fidèles partenaires et adhérents, le Centre Henri TUDOR au Luxembourg, les 17 et 18 octobre 2011. A l'ordre du jour, après les comptes rendus de la 37^{ème} assemblée Générale dernière et celui de la dernière réunion du « BOARD », figurent en particulier la présentation des différents rapports d'activités des GT IFAN ainsi que ceux des Membres IFAN. Parmi ces derniers celui de l'ACANOR sera présenté par notre président, Laurent OBERLE.

Meeting des différents GT IFAN

Le lundi, 17 octobre, se tiendront la réunion du « Board » et le groupe de travail : GT 16 « Education and Training » .

Le mercredi 19 se tiendra la réunion du Groupe de travail « WG European Groupe » dans lequel Laurent OBERLE, représente l'ACANOR

Le Jeudi 29 octobre aura lieu la réunion du WG 17 « IP and Standards ».



Un nouveau Président

Le 22 juin 2011, lors de l'Assemblée Générale des Adhérents, **Claude SATINET**, ancien directeur général d'Automobile Citroën et ancien membre du directoire de PSA Peugeot Citroën, a été nommé à la **présidence du Conseil d'Administration d'AFNOR**.

Il succède à François AILLERET, qui siégeait à ce poste depuis 2002 et dont mandat n'était pas renouvelable.

Cette assemblée a également vu l'élection de quatre nouveaux membres au Conseil d'Administration.

REGLEMENTATIONS

Le 1^{ER} Juillet 2011, trois décrets sur la prévention des risques électriques sur les lieux de travail sont entrés en application. Il s'agit du :

Décret 2010-1016 du 30 août 2010

Il est relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques temporaires ou permanentes des lieux de travail.

Décret 2010-1017 du 30 août 2010

Il fixe les obligations des maîtres d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à recevoir des travailleurs en matière de conception et de réalisation des installations électriques.

Décret 2010-1018 du 30 août 2010

Ce décret comporte un certain nombre de dispositions relatives à la prévention des risques électriques dans les lieux de travail

NOTA : Pour en savoir plus : www.travail-emploi-sante.gouv.fr

Europe et Environnement

Europe et Environnement, des initiatives pour l'innovation sociétale et la mutation des pratiques

professionnelles, une association basée à la fois à PARIS, LYON et STRASBOURG – a lancé un vaste programme de formation professionnelle certifiante sur le thème de « Développement Durable et Qualité Environnementale en aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction » dont la prochaine séance étalée sur 2 jours aura lieu les 20 et 21 octobre 2011 à Strasbourg
 Pour plus amples renseignements sur ces séances de formations (Dates, lieux, coûts, etc...) contacter : **Europe et environnement – 20 rue de Rosheim – 67000 STRASBOURG.**

- Site internet : www.europeetenvironnement.eu
- Pour le contenu pédagogique : Julie KOSMANN – julie.kosman@europeetenvironnement.eu

Pour une éventuelle inscription : Tél. : 03 88 22 42 77 – helene.ludmann@europeetenvironnement.eu

TARIFS POSTAUX

Nous vous rappelons que les tarifs postaux ont changés depuis le 1^{er} juillet 2011

- **Lettre prioritaire** – Tarifs courrier pour un envoi en France :

Poids	Tarifs au 1^{er} juillet 2011
Jusqu'à 20 g	0,60 €
De 21 g à 50 g	1,00 €
De 51 g à 100 g	1,45 €
De 101 g à 250 g	2,40 €
De 251 g à 500 g	3,25 €
De 501 g à 1000 g	4,20 €
De 1001 g à 2000 g	5,50 €
De 2001 g à 3000 g	6,40 €

<u>Recommandé</u>	R1	R2	R3
Jusqu'à 3 kg	2,80 €	3,40 €	4,30 €
Montant de l'indemnisation	16 €	153 €	458 €
Avis de réception du courrier		1,30 €	
Option contre remboursement		7,00 €	

- **Lettre économique – Ecopli, tarifs courrier pour un envoi en France :**

Poids	Tarifs au 1^{er} juillet 2011
Jusqu'à 20 g	0,55 €
De 21 g à 50 g	0,78 €
De 51 g à 100 g	1,00 €
De 101 g à 250 g	1,78 €

SECURITE ROUTIERE

Pour une conduite responsable de tous les usagers de la route !

Les CHIFFRES

1 267 personnes ont trouvé la mort sur les routes au cours des ...quatre premiers mois de 2011... contre 1 123 pour la même période en 2010 !!!

Opération « CLIGNOTANT »

En préambule, nous vous rappelons que chaque année au moins 7 500 personnes meurent et 140 000 sont blessées ou handicapées à vie à la suite d'un accident de la circulation !

90 % de ces accidents ont pour origine une erreur humaine et pourraient être évités !

La « Prévention Routière » a réalisé une étude et a constaté une hausse du nombre de tués depuis 2010 de 10 % et causée principalement par le non-respect du code de la route et liée à l'indiscipline des conducteurs.

Quelques exemples de cette indiscipline des automobilistes :

- 2 conducteurs sur 3 ne s'arrêtent pas au feu orange !
- 1 conducteur sur 2 roule à plus de 65 km/h ... en ville !
- 44 % des conducteurs n'utilisent pas leur clignotant !!

Pour ce dernier volet d'infractions, la Prévention Routière a lancé une Opération Spéciale CLIGNOTANT « **Je mets mon clignotant : Je sauve des vies** ».

Nous vous rappelons à ce sujet l'article R412-10 du Code de la Route qui dit en particulier : « **Tout conducteur qui s'apprête à apporter un changement dans la direction de son véhicule (...) doit avertir de son intention les autres usagers (....)** »

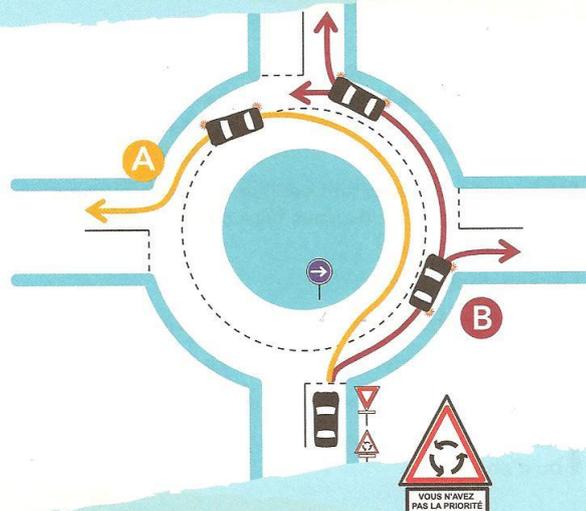
Le Code de la route dit également : « Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article relatives au changement de direction est puni de l'amende prévue pour les **contraventions de deuxième classes, dont une amende minimale de 35 € et en particulier un retrait de 3 points du permis de conduire !**

Ceci est plus que valable dans les « Giratoires », car plusieurs sorties sont possibles et les autres automobilistes ne peuvent pas deviner votre intention !

Pour votre information, sachez quand même que les « Giratoires » qui ont été importés de Grande Bretagne et qui se multiplient de plus en plus, suppriment les collisions les plus violentes, tout en permettant un écoulement du trafic plus fluide. Par rapport à une intersection classique, les véhicules sont en effet contraints de rouler plus lentement et ne se croisent plus à angle droit. Sachez aussi, pour aborder un « GIRATOIRE » il faut ralentir son allure et garder une distance de sécurité par rapport à la voiture qui vous précède !

Pour l'utilisation des clignotants, en particulier dans ces ronds points dits « Giratoire » où ils sont le plus souvent ignorés, vous trouverez ci-après un dessin et une explication pour bien comprendre et pour vous informer sur les bons gestes à adopter pour l'utilisation des clignotants !

LES GIRATOIRES : bien informer, bien circuler



A Si vous allez à gauche de votre axe d'entrée ou si vous faites demi-tour, actionnez votre clignotant à gauche dès l'entrée du giratoire et prenez la voie intérieure : ce n'est pas une obligation mais cela permet de fluidifier la circulation. N'oubliez pas de mettre votre clignotant droit en sortant.

B Si vous sortez à droite de votre axe d'entrée ou si vous allez en face, empruntez la voie extérieure du giratoire et actionnez votre clignotant droit en sortant.

Les véhicules qui circulent sur l'anneau ont toujours la priorité. Cependant, sur les anciens ronds-points comme à Paris, ce sont les véhicules entrants qui ont la priorité.

PP11048Z-880-LF © Lecœur Jean-Rémy

 association
PRÉVENTION
ROUTIÈRE

REMARQUE :

Les informations ci-dessus proviennent en grande partie de la « Prévention Routière » et si vous voulez aider efficacement cette Association dans cette lutte contre ces attitudes irresponsables et inconscientes au volant de bon nombre de conducteurs, pour pouvez adhérer à celle-ci pour une cotisation de 60 € dont par ailleurs 66 % du montant sont déductibles de vos impôts sur les revenus.

Pour plus amples renseignements : www.preventionroutiere.asso.fr

TELEPHONE au volant

Rarement, on aura vu un nouveau fléau s'installer aussi vite dans le paysage de l'insécurité routière par l'usage du téléphone mobile à la main dans la voiture!

Celui-ci a été interdit en France en mars 2003 et c'est quand même aujourd'hui le **troisième facteur de risque routier, après l'alcool et la vitesse !**

Les secondes d'inattention sur la route : recherche du téléphone, composer le numéro, entamer une conversation, sont autant de facteurs qui détournent l'attention du conducteur et peuvent être fatales au volant.

Cinq secondes d'inattention, même à 50 km/h représente environ 70 m parcourus et pendant ce temps l'absence du freinage si besoin était.

Les probabilités d'avoir un accident lorsque l'on téléphone en conduisant sont multipliées par .. 5 !

510 000 contraventions avaient été dressées en 2009 pour le motif d'avoir téléphoné en conduisant. Sachez que l'infraction relève d'une contravention de 2^{ème} classe (Article R 412-6-1 et coûte 2 points à votre permis de conduire.

Il y a plus d'un an, la Sécurité Routière avait confié à l'Ifsttar et à l'Inserm un « expertise collective » pour faire le point sur le danger du téléphone. L'étude est achevée et ses résultats ont été rendu publics par le gouvernement le 6 mai 2011. Les résultats révèlent d'une part qu'un accident sur dix est associé à l'usage du téléphone au volant et d'autre part qu'utiliser un kit mains-libres est aussi dangereux que de conserver en tenant l'appareil en main. En effet, ce n'est pas le fait de tenir le téléphone à la main qui pose problème, mais le fait de téléphoner.

Téléphoner détourne une part importante de l'attention du conducteur. Tout se passe comme si la conversation téléphonique mobilisait des ressources mentales nécessaires également à la tâche de conduite !

Pour plus amples renseignements : www.preventionroutiere.asso.fr

CARNET de deuil



C'est avec stupéfaction et une infinie tristesse que nous avons appris le décès le 14 juillet de **Richard ARMBRUSTER** à l'âge de 70 ans.

Ingénieur au sein de N.Schlumberger et adhérent de l'ACANOR de très longue date, il représentait du temps de son activité cette Société au sein de l'ACANOR, et fut avant sa retraite, un membre très actif du GT Electricité EST où il avait été très apprécié par sa disponibilité, sa compétence et sa gentillesse.

Le Conseil d'Administration et tous les adhérents de l'ACANOR qui l'avaient connu et côtoyé, tiennent à exprimer à la famille en deuil et à ses proches, leurs plus sincères et profondes condoléances.

AGENDA



ACANOR

29/09/2011 : Réunion du Conseil d'Administration chez SOCOMEC à BENFELD.

IFAN

17/10/2011 : **Réunion du « Board »** au Luxembourg dans les locaux du

Centre Henri TUDOR au Luxembourg

- 17/10/2011 : Réunion du groupe de travail « WG 16 Education and Training » dans les mêmes locaux.
- 17-18/10/2011 : **38^{ème}** Assemblée Générale de l'IFAN dans les mêmes locaux
- 19/10/2011 : Réunion du groupe de travail « WG 17 IP and Standards ».

IEC

- 17-18/10/2011 : Assemblée Générale de IEC à Melbourne (Australie).

DIVERS

- 15/09/2011 : Session de sensibilisation : « La Biodiversité : un atout pour votre entreprise » à la CRCI d'Alsace à Strasbourg.
- 20/21/10/2011 : Formation à Strasbourg sur le développement durable et la qualité environnementale

N.B. : Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garantie expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.

Rédacteur : Roland GROLL – 18 rue de la vallée – 68720 ZILLISHEIM – Tél/FAX : 03 89 06 26 96
portable : 06 80 15 49 43 – e.mail : roland.groll@acanor.org